

02

fiche

étendre les horaires
d'une bibliothèque



Médiathèque Louis Aragon à Martigues
© DR

Mots clés :
accès à un
service culturel de
proximité, inclusion
sociale, "ouvrir plus"
et "ouvrir mieux",
plan Bibliothèques



Atelier bien-être
à la Médiathèque
de Martigues

© DR

Dispositif

Concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation

Fonctionnement

Amorcé en 2016, le soutien aux projets d'extension d'horaires d'ouverture des bibliothèques connaît une véritable dynamique depuis 2018. Plus de 500 projets ont ainsi été menés pour adapter les horaires d'ouverture aux rythmes de vie des citoyens et permettre à tous de pouvoir bénéficier de l'offre culturelle de plus en plus diversifiée des bibliothèques (cf. fiches 5, 6, 7, 8, 9). Ce programme, qui a d'ores et déjà permis d'augmenter de plus de 8 heures en moyenne le nombre d'heures d'ouverture au public, constitue un axe majeur du plan Bibliothèques, principal outil actif de la politique de l'Etat pour la modernisation des bibliothèques.

Pendant une **durée de cinq ans**, les coûts liés à **l'élaboration du projet** et au diagnostic préalable, à des **investissements ponctuels pour adapter**

les locaux et les équipements ainsi qu'à des **dépenses de fonctionnement** (recrutements, communication, animations...) peuvent être soutenus dans le cadre du concours

particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation. Le taux d'accompagnement financier varie en fonction de la nature des projets et il est dégressif sur les cinq années.

Repères :

- Chaque collectivité est **libre d'adapter les horaires de sa bibliothèque aux amplitudes qui conviennent le mieux** aux besoins des habitants (mercredis, week-ends, vacances scolaires...).
- Le **conseiller livre et lecture de la DRAC** analyse la qualité du projet et apporte son expertise aux élus et aux professionnels des bibliothèques.
- Le préfet de région décide du montant de l'aide ; les crédits sont versés annuellement.

Contact

Pour tout projet, contactez le conseiller livre et lecture de la DRAC.

parole d'élus



© DR

Florian
Salazar-Martin,
maire-adjoint à la
culture de Martigues

POUR FLORIAN SALAZAR-MARTIN, MAIRE-ADJOINT À LA DÉLÉGATION VILLE DURABLE, CULTURE, BIODIVERSITÉ, DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT DE MARTIGUES, LA BIBLIOTHÈQUE EST UN ESPACE DE VIE INDISPENSABLE. UNE FONCTION QUE LE PROJET D'EXTENSION DES HORAIRES A RENFORCÉ DE MANIÈRE DÉCISIVE.

La médiathèque de Martigues est un équipement majeur dans la ville en premier lieu parce qu'elle est parmi les plus fréquentées par la population. Construite dans les années 1980 par un architecte désireux de créer un espace de vie pour tous, elle a toujours mené une politique pour favoriser la mixité des usages.

Totalement gratuite aujourd'hui, elle représente la culture dans toutes ses dimensions – une culture proche qui ne fait pas le tri entre les usages mais les portent tous.

Métamorphosée et agrandie en 2005 avec l'avènement du numérique, elle est devenue davantage encore ce lieu indispensable aux étudiants, aux familles pour se retrouver dans des espaces toujours plus accueillants pour satisfaire toutes les demandes et les curiosités.

Ainsi la médiathèque est devenue ce premier lieu culture indispensable à toute politique publique digne de ce nom, plébiscité par la population comme un lieu facile d'accès, chaleureux avec des équipes compétentes à l'écoute des demandes. L'ambition des élus a toujours été de porter haut cet équipement pour en faire un établissement de référence, professionnel et populaire.

Lorsque la question des horaires a été posée par le ministère de la Culture, l'opportunité de revoir notre fonctionnement s'est tout de suite imposée. Notre médiathèque



Atelier racontage à l'espace Forum de la Médiathèque de Martigues

concrètement par un gain pour la population de dix heures trente supplémentaires pour dépasser les 40 heures d'ouverture hebdo-

connaissait une belle fréquentation mais nous avons le désir d'aller beaucoup plus loin, de mieux adapter les horaires et de marquer un changement important pour mieux ouvrir. Depuis des années, nous avons encouragé de nouveaux usages qui s'étaient émancipés et nécessitaient plus de plages de temps, plus d'ouverture pour la population.

Nous avons alors lancé plusieurs concertations avec les usagers mais surtout avec les agents pour engager avec eux une nouvelle mutation : un chantier mobilisateur dans le temps avec quelque fois des discussions très houleuses avec les agents et le syndicat pour augmenter fortement les heures de travail en service public et plus houleuse encore pour l'ouverture le dimanche, qui ne fut pas retenue. Finalement, notre volonté s'est traduite

madaire. Une belle avancée ! Avec un changement quantitatif et qualitatif très apprécié par la population : elle s'est emparée de ces nouvelles possibilités pour s'approprier ce lieu qui, malgré la pandémie, a toujours été aux côtés des personnes dans leurs pratiques de lecture publique et a contribué à rompre l'isolement dans lequel nous étions plongés.

Aujourd'hui, l'ambition est de poursuivre via le contrat territoire lecture pour mieux ouvrir encore, tant les potentialités existent, notamment avec l'apport d'autres équipements plus modestes, pour faire de la ville un espace de lecture publique pertinent ouvert à tous et toutes.

témoi— gnage

Edith Anastasiou,
directrice des services
culturels de Martigues

EN 2018, LA VILLE DE MARTIGUES a élargi les horaires d'ouverture de la médiathèque Louis Aragon de 32h à 42h30, soit 10h30 hebdomadaires d'ouverture supplémentaires. Pour ce faire la médiathèque s'est engagée en juillet 2018 sur une expérimentation et une évaluation du dispositif d'extension des horaires d'ouverture. Le dispositif testé était le suivant : ouverture du mardi au samedi de 10h à 18h30.

L'élargissement des horaires d'ouverture a nécessité du personnel complémentaire notamment pendant les vacances scolaires. Les emplois saisonniers d'été ont largement contribué à la réussite de cette expérimentation. Devant le large succès de cette opération, le test s'est prolongé sur une année. Une réflexion sur la réorganisation du temps de travail a également été menée en parallèle.

Ainsi, l'élargissement des horaires d'ouvertures a entraîné une augmentation de certaines charges proportionnelles aux temps d'ouverture complémentaire, à savoir : les charges liées aux animations, les frais de communication, les fluides, les frais d'entretien du bâtiment et nettoyage des locaux. Globalement, le complément d'activité correspond à un temps plein, soit 27 537€ sur une année. La Ville a été subventionnée à hauteur de 56 800€ depuis 2019. Les frais de fonctionnement ont ainsi été réduits. En tout, le coût de l'extension des horaires sur 5 ans est évalué à 137 685€ pour les frais de personnel et 230 261€ pour ceux de fonctionnement.

Tout ce travail a abouti à la réalisation d'un nouveau projet de service travaillé en collaboration avec le personnel, la réalisation d'une cartographie des processus de travail, un nouvel organigramme organisé en missions transverses, de nouvelles fiches de poste, une étude du temps de travail, la consultation des partenaires sociaux, la mise place du contrat territoire lecture (CTL) et passage en Comité technique paritaire (CTP).